Schweizerischer Turnverband
Fédération suisse de gymnastique
Federazione svizzera di ginnastica

# Championnats d'Europe juniors de gymnastique artistique féminin

# Du 2 au 5 mai 2024 à Rimini, Italie
# Concept de sélection

Le présent concept expose les conditions cadres et la procédure dictant la composition de l'équipe suisse de gymnastique artistique féminin des Championnats d'Europe juniors (CEJ) 2024.

Après avoir été étudié au niveau juridique par le sous-secteur de la relève, il a été soumis à l'approbation du chef de la mission olympique conformément à l'art.14.1.11 du diagramme de fonction de la FSG.

Table des matières :

1 Conditions de participation 2
1.1 Fréquence des championnats d'Europe juniors 2
1.2 Conditions d'admission, limites, prescriptions 2
1.3 Taille de la délégation 2
2 Objectifs de la fédération 2
2.1 Objectifs pour les CEJ 2024 2
3 Processus de qualification et cadre de préparation 2
3.1 Principe 2
3.2 Conditions nécessaires pour faire partie du processus de qualification 3
3.3 Période de sélection 3
3.4 Séquence de sélection 3
3.4.1 Phase de sélection 1 3
3.4.2 Phase de sélection 2 3
3.4.3 Phase de sélection 3 3
3.4.4 Préparation immédiate avant les Championnats d'Europe juniors 3
3.5 Critères de sélection 3
3.5.1 Sélection de la meilleure équipe possible, respectivement des gymnastes ayant les plus grandes chances de participer aux finales par engin 3
3.5.2 Réduction du cercle des athlètes 4
3.5.3 Forme des athlètes 4
3.5.4 Clause médicale 4
3.5.5 Défaillance ou restriction d'un athlète sélectionné 4
4 Organisation de la préparation 4
4.1 Entraîneur responsable pendant la préparation et la compétition 4
4.2 Dates de la préparation centralisée 4
4.3 Contenu de l'entraînement 4
5 Règlementation des canaux d'information 5
6 Comité de sélection 5
7 Décision de sélection 5
8 Calendrier et communication 5
9 Divers 5

Bahnhofstrasse 38
CP, 5001 Aarau
Tél. 062 837 82 00
Fax 062 824 14 01
stv@stv-fsg.ch

# 1 Conditions de participation

Les directives de participation sont définies par European Gymnastics.

## 1.1 Fréquence des championnats d'Europe juniors

Les championnats d'Europe juniors se déroulent tous les deux ans.

## 1.2 Conditions d'admission, limites, prescriptions

- Une équipe comporte entre trois et cinq athlètes, dont quatre peuvent travailler par engin.
- Les trois meilleures notes par engin comptent pour le résultat final.
- Les fédérations n'ayant pas suffisamment d'athlètes pour composer une équipe peuvent envoyer des athlètes individuels.
- Les concours suivants sont proposés :
  - Concours I + IV = décisifs pour résultat par équipes plus qualification pour les concours II + III
  - Concours II = finale du concours général
  - Concours III = finales par engin
- Sont admis les athlètes nés en 2009 et 2010.

## 1.3 Taille de la délégation

- Un chef de délégation (responsable pour les CEJ et les CE)
- Deux entraîneurs
- Trois à cinq athlètes
- Un médecin (responsable pour les CEJ et les CE)
- Un physiothérapeute
- Deux juges (responsables pour les CEJ et les CE)

Si nécessaire, la taille définitive et la composition de la délégation peuvent être adaptées par le comité de sélection.

# 2 Objectifs de la fédération

## 2.1 Objectifs pour les CEJ 2024

- Equipe (C I + IV) Classement parmi les dix premiers du classement
- Concours général (C II) Une athlète dans les 12 premiers rangs et 1 athlète dans les 18 premier rangs
- Engins (C III) Deux places de diplôme

# 3 Processus de qualification et cadre de préparation

# 3.1 Principe

- La Suisse participe avec une équipe.
- L'admission dans le cadre de préparation et, dès lors, la participation au processus de sélection s'effectuent selon les principes de base suivants :
  a) sont pris en compte les athlètes qui garantissent le meilleur résultat par équipes selon le format des CEJ en vigueur,
  b) sont pris en compte les athlètes ayant une chance de se qualifier pour les finales par engin.
- Si aucune équipe n'est en mesure de participer, les critères suivants régissent la participation d'athlètes individuels :
  a) aptitude à décrocher un diplôme au concours général,
  b) aptitude à décrocher un diplôme dans les finales par engin.

## 3.2 Conditions d’admission pour le processus de qualification

- Etre né en 2009 ou 2010.
- Tous les athlètes membres du cadre national M15 ou régional et de l’âge susmentionné peuvent prendre part au processus de qualification.
- Par ailleurs, sur demande écrite des bases sportives, le comité de sélection peut faire la demande d’athlètes supplémentaires pour le processus de qualification.
- Pour pouvoir être candidate à la sélection, l’athlète doit reconnaître les principes éthiques du sport et les appliquer en pratique.
- L’athlète doit être citoyen suisse.
- L’athlète doit être en possession d’une licence FIG en cours de validité.

## 3.3 Période de sélection

La période de sélection s‘étend du 2 mars au 7 avril 2024.

## 3.4 Séquence de sélection

### 3.4.1 Phase de sélection 1

- Le processus de qualification début par le 2 mars 2024, lors du 1er concours de sélection à Lenzburg. Sont admis à ce concours tous les athlètes remplissant les conditions d’admission.
- Au terme du 1er concours de sélection, le cercle des athlètes de préparation se réduit au nombre de douce athlètes.
- Les critères qui président à la réduction du cercle d‘athlètes sont indiqués dans le para. 3.5.2.

### 3.4.2 Phase de sélection 2

- Le 2e concours de sélection est la Coupe internationale junior par équipes du 13 mars 2024 à Magglingen. Les douce meilleurs athlètes du 1er concours de sélection disputent ce concours.
- Au terme du 2e concours de sélection, le cercle se réduit à six athlètes de préparation.
- Les critères qui président à la réduction du cercle d‘athlètes sont indiqués dans le para. 3.5.2.

### 3.4.3 Phase de sélection 3

- Le 3e concours de sélection est le tournoi international M15 du 6 avril 2024. Les six meilleurs athlètes issus du 2e concours de sélection disputent la PIC à cette compétition ainsi que le match international.
- Au terme du match international M15, le cercle se réduit à cinq athlètes de préparation.
- Les critères qui président à la réduction du cercle d‘athlètes sont indiqués dans le para. 3.5.2.

### 3.4.4 Préparation immédiate aux Championnats d’Europe juniors

- Les cinq meilleurs athlètes issus de la 3e phase de sélection composent l’équipe des CEJ 2024.
- La 6eme athlète du tournoi international M15 et la 7ème athlète du 2e concours de sélection sont athlètes de réserve pour les CEJ.
- L’équipe des CEJ 2024 plus les deux athlètes de réserve disputent la PIC des CEJ 2024.
- L’équipe des CEJ fait le voyage aux CEJ. Les deux athlètes de réserve participent à toute la préparation aux CEJ mais ne fait pas le voyage en Italie.

## 3.5 Critères de sélection

Les critères suivants président au choix des athlètes lors de l’entier du processus de qualification :

### 3.5.1 Sélection de la meilleure équipe possible, respectivement des gymnastes ayant le plus de chance de participer aux finales par engin

La meilleure équipe possible est déterminée par les résultats obtenus lors des différentes phases de sélection conformément au format de compétition 5-4-3 des CEJ. Se qualifient les cinq athlètes qui obtiennent le meilleur résultat d'équipe en tenant compte des chances de finale aux engins.

### 3.5.2 Réduction du cercle des athlètes

Le cercle des athlètes se réduit à chacune des phases de sélection. Une analyse est effectuée après chaque concours de sélection afin de communiquer le résultat d'équipe et d'évaluer les chances de qualification aux finales par engin. Les notes (D et E) obtenues lors des concours de sélection jouent un rôle décisif dans ce processus. Par ailleurs, des réflexions d'ordre tactique peuvent entrer dans le processus de sélection.

### 3.5.3 Forme des athlètes

Les sessions d'entraînement quotidiennes, l'engagement individuel des athlètes, la stabilité des exercices, la courbe de forme générale ainsi que la santé physique et mentale des athlètes sont évalués en permanence et sont pris en compte dans l'évaluation globale afin de déterminer la meilleure équipe des JEM.

### 3.5.4 Clause médicale

Une disposition spéciale peut être prise pour des raisons médicales pour les athlètes ayant le potentiel de réaliser le meilleur résultat possible par équipe ou de se qualifier pour les finales par engin.
Le certificat médical doit être remis immédiatement après le début de la maladie ou de l'accident.

### 3.5.5 Défaillance ou limite d'une athlète sélectionné

Le comité de sélection se réserve le droit de retirer de l'équipe des JEM un athlète sélectionné absent pour des raisons de santé entre la 3e phase de sélection et les JEM, montrant une baisse considérable de ses performances, ne s'entraînant plus de manière conséquente ou faisant preuve d'un comportement indiscipliné. Dans ce cas, c'est la 1ère ou la 2ème athlète de réserve qui entrerait en jeu.
Si une athlète ne peut être engagé qu'à un seul engin, le comité de sélection se réserve le droit de sélectionner l'athlète de réserve suivant.

# 4 Organisation de la préparation

La préparation s'appuie d'une part sur l'entraînement à domicile et, d'autre part, sur un entraînement centralisé.

## 4.1 Entraîneurs responsables de la préparation et de la compétition

- Entraînement à domicile — entraîneur personnel des athlètes
- Entraînements centralisés, PIC — Chris Lakeman, entraîneur national M15<br>+ entraîneur présent de la préparation centralisée
- CEJ — Chris Lakemane, entraîneur national M18<br>+ entraîneur CEJ supplémentaire

## 4.2 Calendrier de la préparation centralisée

| | | |
|---|---|---|
| • 19 – 22 février 2024 | camp d'entraînement M 15 à Macolin | 12 athlètes |
| • 13 – 16 mars 2024 | camp d'entraînement M 15 à Macolin | 12 athlètes |
| • 6 avril 2024 | tournoi international M15 | 6 athlètes |
| • 15 – 20 avril 2024 | PIC CEJ à Macolin | 7 athlètes |
| • 22 – 27 avril 2024 | PIC CEJ à Macolin | 7 athlètes |

## 4.3 Contenu de l'entraînement

Préparation centralisée :
Lors des phases de préparation centralisée et pendant les PIC, l'entraîneur national M15 met au point le contenu des entraînements d'entente avec les entraîneurs personnels.

Entraînement à domicile :
Le contenu de l'entraînement à domicile est également défini en étroite collaboration entre les entraîneurs personnels et l'entraîneur national M15.

Afin de garantir une coordination efficace, des réunions régulières sont prévues entre l'entraîneur national M15 et les entraîneurs personnels. Le contenu de l'entraînement, la structure organisationnelle, la charge de travail et d'autres aspects seront coordonnés avec précision tout au long de la période de préparation.

# 5 Règlementation des canaux d‘information

- Le chef de la mission olympique assure les liens avec European Gymnastics.
- Le flux d’information entre le chef de la mission olympique, les entraîneurs à domicile et les athlètes passe par l’entraîneur national M15.

# 6 Comité de sélection

- Chris Lakeman, entraîneur national M15
- René Plüss, chef de la relève gymnastique artistique féminin
- David Huser, Chef de la mission olympique
- Interlocuteur de Swiss Olympic: David Huser, chef de la mission olympique

# 7 Décision de sélection

Les athlètes sont sélectionnés par le comité de sélection selon les critères établis. En cas d'égalité de points, d'ambiguïtés ou d'exceptions, la décision est également prise par le comité de sélection ; sa décision est sans appel. Un retrait n'est possible qu'en cas de blessure, de baisse de forme ou d'autres raisons importantes.
La décision concernant la participation définitive aux engins est prise ultérieurement et peut être modifiée jusqu'à 24 heures avant la compétition.

# 8 Calendrier et communication

| | |
|---|---|
| • Séance du comité de direction GAF pour approbation du concept | 08.01.24 |
| • Distribution du concept aux bases sportives, aux athlètes et aux parents | 15.01.24 |
| • Période de sélection | 2.3. – 7.4.24 |
| • 1er concours de sélection | 2.3.24 |
| • Communication de la première réduction du nombre de cadre | 4.3.24 |
| • 2e concours de sélection | 13.3.24 |
| • Communication de la deuxième réduction du nombre de cadre | 16.3.24 |
| • 3e concours de sélection | 6.4.24 |
| • Communication de la troisième réduction du nombre de cadre | 9.4.24 |
| • Séance du comité de sélection en vue de définir l’équipe des CEJ | 9.4.24 |
| • Annonce de l’équipe des CEJ aux bases sportives/athlètes/parents/médias | à confirmer |
| | |
| • Inscription définitive à European Gymnastics | 1.2.24 |
| • Inscription nominative à European Gymnastics | 4.4.24 |

# 9 Divers

En cas de changement de situation, le comité de sélection ou l'entraîneur national M15 informe en temps réel des adaptations ainsi induites.

**FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE**
**Division de la mission olympique**

René Plüss
Chef de la relève gymnastique artistique féminin

Chris Lakeman
Entraîneur national M15

Aarau, 8.1.2024

Attn:
- Swiss Olympic (M. Bonny)
- Direction FSG
- Athlètes nés en 2009 et 2010
- Instance responsable et chef entraîneur des bases sportives GAF
- Direction du domaine communication FSG